



Décret n° 2018-152 modifiant le statut des ATSEM la grosse arnaque !

Après différentes mobilisations des ATSEM en 2017 demandant, entre autre, la revalorisation de leur cadre d'emploi, le gouvernement Macron-Philippe accouche d'une souris... empoisonnée !

Il entérine la pénurie croissante des postes AVS en renforçant les missions des ATSEM auprès « des enfants à besoins éducatifs particuliers ».

Les ATSEM déjà ultra polyvalentes vont assumer, en plus de toutes leurs tâches, le suivi des enfants porteurs de handicaps physiques ou psychiques. Ce suivi représentera une charge de travail supplémentaire et une charge mentale insupportable étant donné le manque de formation patent sur ces sujets.

La possibilité d'être éligible au cadre d'emploi des agents de maîtrise et de passer le concours interne pour devenir animatrice ne compense pas la lourdeur de ces nouvelles responsabilités. Et pour l'Éducation, c'est toujours moins de personnel-les et plus de missions !

SUD Éducation et SUD Collectivités Territoriales dénoncent cette mascarade. Avec les agents-es, nous revendiquons :

- 1 ATSEM à temps plein par classe, et des ATSEM titulaires en sureffectif ;
- la création de postes titulaires AVS nécessaires à l'accompagnement « des enfants à besoins éducatifs particuliers » ;
- la titularisation de tou-tes les précaires ;
- la diminution du temps de travail, véritable reconnaissance de la pénibilité, les 32h tout de suite,
- un véritable déroulement de carrière dans la filière avec la création d'un grade B dans le cadre d'emploi ;
- la fin de la double hiérarchie, pour un service public unifié de l'Éducation ;
- un traitement minimum à 1 700 € net mensuels ;
- la formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement à 1 % de la cotisation CNFPT.

Paris, le 13 mars 2018